

Les Offices jeunesse  
internationaux du Québec

# PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020



Les Offices jeunesse  
internationaux du Québec  
OFQJ • OQAJ • OQMJ • OQWBJ

**Comité développement durable de LOJIQ :**

Gabrielle Mercier-Richard

Jonathan Leibel

Cyril Pringault

Marcio Becker

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016

ISBN Publication: 978-2-550-75370-4

ISBN PDF : 978-2-550-75372-8

Les Offices jeunesse internationaux du Québec

Novembre 2016



Les Offices jeunesse  
internationaux du Québec

OFQJ • OQAJ • OQMJ • OQWBJ

# TABLE DES MATIÈRES



• Mot du dirigeant	4
• Introduction	5
• Synthèse des orientations et objectifs	6
• Orientations et objectifs	8
• Annexe 1 : Motifs à l'égard des objectifs de la stratégie gouvernementale qui n'ont pas été retenus pour le plan d'action de développement durable de LOJIQ — Les Offices jeunesse internationaux du Québec.	20
• Annexe 2 : Les principes du développement durable	22

## MOT DU DIRIGEANT



À titre de dirigeant de LOJIQ — Les Offices jeunesse internationaux du Québec, j'ai le plaisir de déposer le nouveau Plan d'action de développement durable 2015-2020 de notre organisme.

Le premier Plan d'action de développement durable 2008-2013, qui s'est vu prolongé jusqu'en 2015, a permis l'atteinte de plusieurs résultats, dont :

- La mise en place d'un logiciel de gestion de la relation client qui a permis une réduction des demandes papier;
- L'appui financier de jeunes provenant de toutes les régions du Québec;
- L'intégration de l'Agenda 21 de la culture du Québec dans notre Plan d'action;
- La prise en compte du développement durable dans l'ensemble des activités de LOJIQ;

Le Plan d'action de développement durable de LOJIQ est une continuité du précédent Plan d'action et de nouvelles mesures ont été adoptées afin de répondre aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Avec ce Plan d'action, LOJIQ s'associe tant à la Stratégie gouvernementale, qu'aux initiatives de la jeunesse québécoise face à notre avenir planétaire. Je souligne l'implication de toute l'équipe de LOJIQ, et plus particulièrement du Comité de développement durable dans la mise en place de ces nouveaux objectifs et actions.

Michel Robitaille

*Président-directeur général de LOJIQ*

# INTRODUCTION

À la suite de l'adoption de la Loi du développement durable par le gouvernement du Québec en 2006, LOJIQ — Les Offices jeunesse internationaux du Québec a publié son premier Plan d'action de développement durable en 2008, dans lequel nous nous engageons à tenir compte des actions suivantes :

- Considérer les principes de développement durable dans l'analyse, la sélection et le développement de projets;
- Effectuer une gestion écoresponsable des dossiers et de la relation avec la clientèle en mettant en place un logiciel de gestion de la relation client et en réduisant les formulaires en format papier;
- Intégrer l'Agenda 21 de la culture du Québec dans les actions destinées à nos employés, notre clientèle et nos partenaires nationaux et internationaux;
- Assurer l'équité dans l'accessibilité aux programmes de LOJIQ pour tous les jeunes du Québec en offrant un appui financier supplémentaire aux jeunes des régions éloignées (transport) et en favorisant une meilleure diffusion de nos actions et de nos projets auprès de cette clientèle.

LOJIQ appuie des projets innovateurs dans un contexte de coopération nationale et internationale. Il soutient des actions qui contribuent au développement et à l'épanouissement de la jeunesse québécoise. Il devient donc naturel et primordial d'impliquer les employés de LOJIQ et les jeunes adultes du Québec dans notre démarche d'amélioration constante au regard de la lutte contre les changements climatiques, l'innovation technologique verte, l'adoption de gestes écoresponsables ; de la promotion d'une citoyenneté active et plurielle, la persévérance et la réussite scolaire ; du développement économique, social et culturel du Québec, du savoir-faire créatif et artistique, du développement artistique, de la sauvegarde et la transmission du patrimoine.

LOJIQ publie son nouveau Plan d'action de développement durable et met en place de nouvelles actions pour 2015-2020 qui engloberont les trois dimensions du développement durable. Pour LOJIQ, le développement durable se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement »<sup>1</sup>.

À partir des 27 objectifs que compte la Stratégie gouvernementale, LOJIQ en a déterminé huit auxquels il pourra participer, dans le cadre de sa mission et des activités qu'il mène. Il s'agit des objectifs suivants :

- Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique
- Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics
- Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique
- Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial
- Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable en particulier avec la Francophonie
- Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable
- Appuyer les activités visant la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement des personnes les plus vulnérables
- Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités

---

1 - Définition adoptée par le Québec dans la Loi sur le développement durable

# SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS RETENUS PAR LOJIQ POUR L'ÉLABORATION DE SON PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1

## RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

- 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique (incontournable)
- 1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics (incontournable)
- 1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales
- 1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique
- 1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial (incontournable)
- 1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable en particulier avec la Francophonie

2

## FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

- 2.1 Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables
- 2.2 Appuyer le développement de filières vertes et de biens et de services écoresponsables produits au Québec
- 2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable
- 2.4 Développer et mettre en valeur des compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable
- 2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables

3

## GÉRER LES RESSOURCES NATURELLES DE FAÇON RESPONSABLE ET RESPECTUEUSE DE LA BIODIVERSITÉ

- 3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et maintenir la biodiversité
- 3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et pratiques de la société

4

## FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

- 4.1 Appuyer les activités visant la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement des personnes les plus vulnérables
- 4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités
- 4.3 Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés

5

## AMÉLIORER PAR LA PRÉVENTION LA SANTÉ DE LA POPULATION

- 5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie
- 5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

6

## ASSURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS

- 6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire
- 6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires
- 6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités
- 6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels

7

## SOUTENIR LA MOBILITÉ DURABLE

- 7.1 Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables
- 7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES

8

## FAVORISER LA PRODUCTION ET L'UTILISATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN VUE DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

- 8.1 Améliorer l'efficacité énergétique
- 8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise
- 8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES

ORIENTATION

1

**RENFORCER LA  
GOUVERNANCE EN  
DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DANS L'ADMINISTRATION  
PUBLIQUE**

## OBJECTIF 1.1 : RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Depuis plusieurs années, la diminution des ressources consommées pour la production des services est une préoccupation croissante au sein des équipes de LOJIQ. La création et la mise en fonction d'un nouveau système de gestion informatisé des projets en 2012 et l'adoption de pratiques faisant partie de la politique d'acquisition écoresponsable du gouvernement de certaines fournitures lors du précédent plan d'action 2008-2015 ont permis aux employés de réduire l'empreinte écologique de LOJIQ.

Les déplacements du personnel, tant pour les trajets domicile-travail que pour les déplacements professionnels, la gestion des matières résiduelles et du parc informatique désuet ainsi que l'acquisition écoresponsable de fournitures de bureau font partie, entre autres, des nouvelles priorités de l'organisme pour la période 2015-2020.

En tant qu'organisme ayant plus de 15 employés, LOJIQ est tenu de contribuer à un minimum de cinq résultats pour renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.

### 1.1.1 Activités courantes de gestion administrative : actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles

		INDICATEURS	CIBLES
<b>ACTION 1</b>	Inciter à diminuer les impressions et à réemployer le papier brouillon	Diminution de la consommation de papier et du nombre d'impressions	Réduction annuelle de 5 %
<b>ACTION 2</b>	Gestion des matières résiduelles : poursuivre avec le système en place tout en incorporant graduellement le compostage	Le nombre de kilos de déchets compostés	50 kilos par année
<b>ACTION 3</b>	Fournitures de café, de thé et de produits de première nécessité : privilégier des produits biologiques, équitables ou locaux	Augmentation de fournitures et de produits responsables	Augmentation de 50 % de l'achat de produits répondant à ces critères d'ici 2020
<b>ACTION 4</b>	Favoriser les produits contenant des fibres ou des matériaux recyclés pour les achats de fournitures de bureau hors du programme des solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR)	Augmentation de la part des achats de produits contenant des fibres ou des matériaux recyclés	10 % des achats annuels

### 1.1.2 Transport et déplacement des employés : réduction des déplacements et utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés

		INDICATEURS	CIBLES
<b>ACTION 5</b>	Incitation à l'utilisation des transports collectifs et actifs lors des déplacements intra-urbains plutôt que la voiture ou le taxi	Augmentation de l'utilisation des transports collectifs ou actifs	Augmentation annuelle de 5 %
<b>ACTION 6</b>	Incitation à l'utilisation des transports collectifs et actifs pour les trajets entre le domicile et le travail	Taux d'adhésion au programme de transports collectifs offerts aux milieux professionnels	30 % des employés ont adhéré au programme

### 1.1.3 Technologies de l'information et de la communication : améliorer la gestion écoresponsable du parc informatique

		INDICATEUR	CIBLE
<b>ACTION 7</b>	Parc informatique désuet : création de partenariats pour le réemploi du matériel par d'autres organismes ou récupération et recyclage du matériel par un organisme local	Taux d'appareils recyclés ou réutilisés	75 % du matériel désuet

### 1.1.4 Communications gouvernementales et organisation d'événements : réalisation de produits et d'activités de communication et organisation d'événements écoresponsables

		INDICATEURS	CIBLES
<b>ACTION 8</b>	Limitation de l'impact écologique des publications générées par les communications	Taux d'impression des publications imprimées sur du papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement	75 % des publications imprimées
<b>ACTION 9</b>	Organisation d'événements écoresponsables	Nombre d'événements organisés de façon écoresponsable	1 événement par année

## 1.1.5 Marchés publics : intégration de considérations écoresponsables dans une politique interne de gestion contractuelle

### ACTION 10

Faire appel à des entreprises d'économie sociale et solidaire pour l'utilisation de services externes, par exemple, boîte repas, graphiste et impressions

#### INDICATEUR

Augmentation du nombre de prestataires œuvrant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

#### CIBLE

1 nouveau prestataire par année

## OBJECTIF 1.2 : RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS

Poursuite de l'orientation stratégique 2, objectif gouvernemental 9 et objectif organisationnel 3 – action 4 «Appliquer des critères de bonification prenant en compte les principes de développement durable dans l'évaluation des projets soumis à LOJIQ » du Plan d'action de développement durable 2008-2013 (prolongé jusqu'en 2015).

Une grille d'évaluation des principes de développement durable utilisé lors de l'analyse des projets a été adoptée par l'ensemble des Offices de LOJIQ en 2014. Cette grille permet d'octroyer une bonification aux projets qui incluent l'un des principes de développement durable. Tous les employés qui valident ou analysent les projets ont reçu une formation leur permettant de comprendre et de prendre en compte les principes de développement durable dans le développement et l'analyse de projets.

Les actions adoptées en lien avec l'objectif 1.2 permettront de renforcer l'utilisation de la grille de bonification et de continuer à prendre en compte les 16 principes de développement durable dans l'une des activités principales de LOJIQ, soit l'analyse des projets déposés par nos participants.

### ACTION 11

Mettre à jour les critères de bonification prenant en compte les principes de développement durable en intégrant davantage les volets sociaux, culturels et économiques du développement durable

#### INDICATEURS

Nombre de projets initiés ayant bénéficié d'une bonification dans la grille de développement durable

#### CIBLES

Maintenir le nombre de projets de l'année précédente (année zéro : 31 mars 2017)

### ACTION 12

Offrir des formations aux employés qui auront à utiliser la grille de bonification

Nombre de formation offerte aux employés utilisant la grille de bonification

Une par année

## OBJECTIF 1.4 : POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Poursuite de l'orientation stratégique 1, objectif gouvernemental 1 et objectif organisationnel 1 — action 2 « Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique » du Plan d'action de développement durable 2008-2013 (prolongé jusqu'en 2015).

Il est de la volonté de LOJIQ de sensibiliser ses partenaires et sa clientèle aux enjeux touchant le développement durable. Lors de l'élaboration du Plan d'action de développement durable 2008-2013, le Comité de développement durable de LOJIQ a fait des consultations auprès des employés pour les impliquer, recueillir leurs idées et établir des moyens de les engager dans les démarches de développement durable de LOJIQ. Un sondage réalisé auprès des employés au printemps 2015 a indiqué que 68 % d'entre eux souhaitent participer à des ateliers touchant des problématiques liées au développement durable. Les sujets les plus populaires ont été un atelier sur la consommation responsable (76,4 %) et un atelier sur le compostage (70,5 %).

		INDICATEURS	CIBLES
 <b>ACTION 13</b>	Animation d'ateliers et diffusion d'informations touchant des enjeux liés au développement durable	Nombre d'employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable	80 % du personnel rejoint par les activités
		Nombre d'activités de sensibilisation réalisées	4 par année

## OBJECTIF 1.5 : RENFORCER L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE EN TANT QUE LEVIER DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL



En reconnaissant l'importance de l'intégration de la composante culturelle aux trois dimensions du développement durable, LOJIQ s'engage à prendre en compte tous les objectifs de l'Agenda 21 de la culture du Québec dans ses activités et plus particulièrement l'objectif 11 : « Reconnaître et promouvoir la culture comme levier d'un développement économique durable, à l'échelle locale, régionale et nationale. Mettre en valeur les retombées économiques de la culture québécoise. Élaborer de nouveaux modèles de soutien économique de la culture et de valorisation du mécénat. Valoriser l'entrepreneuriat culturel sous toutes ses formes. Soutenir la présence culturelle québécoise sur la scène internationale et l'inclure dans les planifications économiques locales et régionales. »

Depuis plusieurs années, LOJIQ appuie activement les jeunes artistes et créateurs de la relève, les artisans et travailleurs des milieux des arts, de la culture et des communications dans leur démarche internationale.

		INDICATEURS	CIBLES
<b>ACTION 14</b>	Donner plus de visibilité aux projets culturels dans les programmes de LOJIQ	Nombre de projets culturels soutenus par LOJIQ	Maintenir le nombre de projets en se référant à l'année précédente (année zéro : 31 mars 2017)
<b>ACTION 15</b>	Nombre de projets culturels développés par LOJIQ dont le thème principal est le développement durable	Nombre d'événements organisés de façon écoresponsable	Un projet par année

## OBJECTIF 1.6 : COOPÉRER AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, EN PARTICULIER AVEC LA FRANCOPHONIE

L'appui continu de projets nationaux et internationaux au sein de la Francophonie est un des axes principaux de LOJIQ. La signature d'un accord-cadre avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en mars 2015 réaffirme la volonté de LOJIQ de coopérer avec plusieurs acteurs de la Francophonie afin de créer des synergies entre LOJIQ et ces acteurs et avoir un effet de levier dans les secteurs culturel, entrepreneurial, de l'innovation et du développement durable.

		INDICATEURS	CIBLES
<b>ACTION 16</b>	Élaborer un plan d'action Francophonie en faveur de jeunes francophones des cinq continents, et cela en lien avec la Stratégie jeunesse de la Francophonie et le Programme d'action mondiale pour la jeunesse	Publication d'un Plan d'action Francophonie	Avant l'échéance du présent plan d'action au 31 mars 2020
<b>ACTION 17</b>	Favoriser la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux afin de promouvoir les valeurs et le rayonnement de la jeunesse, en particulier au sein de la Francophonie	Nombre de projets appuyés et développés avec nos partenaires nationaux et internationaux	Maintenir ou augmenter le nombre de projets appuyés en se référant à l'année précédente (année zéro : 31 mars 2017)
		Nombre de projets développés par LOJIQ en lien avec la Francophonie	Maintenir ou augmenter le nombre de projets de développement en se référant à l'année précédente (année zéro : 31 mars 2017)

ORIENTATION

2

**DÉVELOPPER UNE  
ÉCONOMIE PROSPÈRE  
D'UNE FAÇON DURABLE :  
VERTE ET RESPONSABLE**

## OBJECTIF 2.3 : FAVORISER L'INVESTISSEMENT ET LE SOUTIEN FINANCIER POUR APPUYER LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE VERTE ET RESPONSABLE

Le mandat de LOJIQ est de favoriser le développement professionnel et personnel des jeunes adultes québécois en les aidant financièrement à réaliser un projet à l'international. Les participants aux programmes de LOJIQ effectuent leurs projets sur tous les continents, ce qui implique des déplacements par voie aérienne. En moyenne, chaque participant émet environ 800 kilogrammes de CO<sub>2</sub> pour son trajet aller-retour. Partant de ce constat, LOJIQ souhaite dans un premier temps sensibiliser sa clientèle à cette réalité inhérente à sa mission, avant de mettre en place un système permettant aux participants de compenser, sur une base volontaire, les émissions de gaz à effet de serre dues aux déplacements à l'international.

LOJIQ s'engage également à appuyer et à promouvoir les projets des jeunes Québécois qui favorisent la lutte contre les changements climatiques et le développement durable. Grâce au Fonds vert octroyé au ministère des Relations internationales et de la Francophonie par le ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques, LOJIQ assurera la mise en oeuvre de projets de mobilité touchant un ou des enjeux environnementaux.

		INDICATEURS	CIBLES
<b>ACTION 1</b>	Sensibiliser les participants de LOJIQ à la notion d'empreinte carbone et aux impacts des déplacements vers l'international sur les émissions de gaz à effet de serre à l'aide d'une rubrique ajoutée dans le questionnaire d'évaluation des participants	Taux de participants démontrant une connaissance de l'impact des déplacements internationaux sur les gaz à effet de serre (GES)	25 % des répondants au questionnaire d'évaluation
		Taux de participants montrant un intérêt à la mise en place d'un outil permettant la compensation des GES émis lors du transport à l'international	25 % des répondants au questionnaire d'évaluation
<b>ACTION 2</b>	Développer un partenariat avec un fournisseur de crédits compensatoires de carbone afin de permettre aux participants de LOJIQ de compenser les gaz à effet de serre émis lors de leurs déplacements	Taux de participants ayant acheté des crédits compensatoires de carbone	10 % des participants soutenus par LOJIQ
<b>ACTION 3</b>	Mise en place du volet Fonds vert et promotion du soutien financier dédié aux projets ayant un impact sur la lutte contre les changements climatiques	Nombre d'activités de promotion	3 activités par année
		Nombre de projets appuyés par le Fonds vert	Maintenir le nombre de projets appuyés en se référant à l'année précédente (année zéro : 31 mars 2017)

ORIENTATION

4

**FAVORISER L'INCLUSION  
SOCIALE ET RÉDUIRE LES  
INÉGALITÉS SOCIALES ET  
ÉCONOMIQUES**

## OBJECTIF 4.1 : APPUYER LA RECONNAISSANCE, LE DÉVELOPPEMENT ET LE MAINTIEN DES COMPÉTENCES, PARTICULIÈREMENT CELLES DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES

En accord avec la mission de LOJIQ, des participants potentiels tels que les jeunes « ni en emploi, aux études ou en formation » (NEEF), ceux en situation de décrochage scolaire ou éloignés du marché du travail bénéficient de notre expertise et de nos programmes afin d'augmenter leur employabilité ou de favoriser leur retour aux études. Les outils offerts par LOJIQ sont des tremplins vers la voie de la réussite académique ou professionnelle et sont également des accélérateurs pour des jeunes en début de carrière ou en situation de sous-emploi.

Grâce à un soutien financier du Secrétariat à la jeunesse, le programme Québec volontaire commencera ses activités à l'automne 2016. Ce programme de LOJIQ visera à offrir aux jeunes « NEEF » une expérience de volontariat au Québec, au Canada ou à l'international afin de favoriser la participation citoyenne dans la communauté, d'élargir leurs horizons et de découvrir d'autres réalités.

		INDICATEURS	CIBLES
<b>ACTION 1</b> Redéfinir et mettre en valeur le volet persévérance scolaire et le programme insertion socioprofessionnelle.		Nombre de projets en insertion socio-professionnelle	Maintenir ou augmenter le nombre de projets appuyés en se référant à l'année précédente (année zéro : 31 mars 2017)
		Nombre de projets en persévérance scolaire	Maintenir ou augmenter le nombre de projets appuyés en se référant à l'année précédente (année zéro : 31 mars 2017)
		Nombre d'activités de promotion	3 activités par année
		Nombre de nouvelles diffusées sur le site de LOJIQ	12 nouvelles par année
<b>ACTION 2</b> Mise en place du programme Québec volontaire		Nombre de participants soutenus par le programme Québec volontaire	Accroître le nombre de participants appuyés en se référant à l'année précédente (année zéro : 31 mars 2017)

ORIENTATION

6

**ASSURER L'AMÉNAGEMENT  
DURABLE DU TERRITOIRE  
ET SOUTENIR LE  
DYNAMISME DES  
COLLECTIVITÉS**

## OBJECTIF 6.3 : SOUTENIR LA PARTICIPATION PUBLIQUE DANS LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS

Pour LOJIQ, les jeunes sont des acteurs du changement. Leur créativité et leur implication sont la démonstration d'une volonté et d'une motivation à prendre part aux décisions qui touchent l'ensemble de la société d'aujourd'hui et de demain.

À travers ses programmes, LOJIQ soutient déjà les personnes socialement engagées qui désirent réaliser un projet à l'étranger en lien avec leur parcours engagé au Québec, met en œuvre et appui des projets internationaux qui touchent directement la participation citoyenne.

Depuis novembre 2014, tous les participants soutenus par LOJIQ peuvent devenir membres de la Fondation LOJIQ. Les membres bénéficient d'avantages négociés avec des partenaires au Québec et à l'international et ont la possibilité de devenir des membres « actifs » depuis septembre 2015. Les membres actifs peuvent prendre part à l'assemblée générale de la Fondation, voter et se présenter comme administrateur.

LOJIQ soutient les jeunes provenant de toutes les régions du Québec et accorde une aide supplémentaire aux jeunes provenant des régions éloignées des grands centres urbains.

		INDICATEURS	CIBLES
 <p><b>ACTION 1</b></p>	<p>Développer des projets qui traitent de la participation citoyenne et qui sont en lien avec des thèmes prioritaires de la nouvelle Politique québécoise de la jeunesse : l'engagement civique, les comportements écoresponsables, les relations intergénérationnelles et interculturelles, la pratique d'activités culturelles, l'accès aux lieux décisionnels, l'engagement bénévole et volontaire et l'économie sociale et solidaire</p>	<p>Nombre de projets développés</p>	<p>Maintenir ou augmenter le nombre de projets d'une année à l'autre (année zéro : 31 mars 2017)</p>
 <p><b>ACTION 2</b></p>	<p>Encourager les membres actifs de la Fondation LOJIQ à s'impliquer dans les activités de la Fondation</p>	<p>Taux de membres actifs de la Fondation LOJIQ</p>	<p>Accroître le taux de membres actifs de la Fondation d'une année à l'autre (année zéro : 31 mars 2017)</p>

# ANNEXE 1

## MOTIFS À L'ÉGARD DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE QUI N'ONT PAS ÉTÉ RETENUS POUR LE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LOJIQ

### **Motif 1 : Les objectifs suivants sont pris en compte dans l'action de l'objectif 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique**

Objectif 7.1 : Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables.

Objectif 8.1 : Améliorer l'efficacité énergétique.

### **Motif 2 : L'objectif suivant est pris en compte dans l'action de l'objectif 1.4 : Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique**

Objectif 8.3 : Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES.

### **Motif 3 : L'objectif suivant est pris en compte dans les actions de l'objectif 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique et l'objectif 1.4 : Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique**

Objectif 4.2 : Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

### **Motif 4 : Les objectifs suivants sont pris en compte dans l'action de l'objectif 2.3 : Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable**

Objectif 2.1 : Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables. (Incontournable [non obligatoire])

Objectif 2.2 : Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec.

Objectif 2.4 : Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable.

Objectif 3.2 : Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et pratiques de la société.

Objectif 7.2 : Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES.

**Motif 5 : Les objectifs suivants sont pris en compte dans l'action de l'objectif 6.3 : Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités**

Objectif 1.3 : Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales.

Objectif 6.2 : Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires. (incontournable [non obligatoire])

**Motif 6 : Le mandat de LOJIQ ne permet pas de subvenir aux besoins de base de la population en situation de pauvreté (alimentation, logement, habillement, ameublement, etc.) :**

Objectif 4.3 : Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés.

**Motif 7 : Les champs d'intervention découlant du mandat de LOJIQ ne permettent pas de contribuer à ces objectifs**

Objectif 3.1 : Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et maintenir la biodiversité.

Objectif 5.1 : Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie.

Objectif 5.2 : Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires.

Objectif 6.1 : Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire.

Objectif 6.4 : Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels.

Objectif 8.2 : Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise.

**Motif 8 : les champs d'intervention découlant du mandat de LOJIQ ne permettent pas de contribuer à ces objectifs. Toutefois, certaines activités auxquelles participe LOJIQ font la promotion de ceux-ci**

Objectif 2.5 : Aider les consommateurs à faire des choix responsables.

# ANNEXE 2

## LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Extraits de la Loi sur le développement durable (RLRQ, c. D-8.1.1)

**Article 5. La mise en œuvre du développement durable au sein de l'Administration s'appuie sur la stratégie de développement durable adoptée par le gouvernement et se réalise dans le respect des principes prévus par elle et par la présente section.**

**Article 6. Afin de mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans ses sphères d'intervention, l'Administration prend en compte dans le cadre de ses différentes actions l'ensemble des principes suivants :**

- a) «Santé et qualité de vie» : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.
- b) «Équité et solidarité sociales» : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales.
- c) «Protection de l'environnement» : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.
- d) «Efficacité économique» : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.
- e) «Participation et engagement» : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.
- f) «Accès au savoir» : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable.
- g) «Subsidiarité» : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés.
- h) «Partenariat et coopération intergouvernementale» : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci.

- i) «Prévention» : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source.
- j) « Précaution » : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement.
- k) « Protection du patrimoine culturel » : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.
- l) « Préservation de la biodiversité » : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens.
- m) « Respect de la capacité de support des écosystèmes » : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité.
- n) «Production et consommation responsables» : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficiente, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources.
- o) « Pollueur payeur » : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci.
- p) « Internalisation des coûts » : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.



# Les Offices jeunesse internationaux du Québec



**Montréal**  
934, rue Sainte-Catherine Est  
Montréal (Québec) H2L 2E9  
Canada

**Québec**  
265, rue de la Couronne, bureau 200  
Québec (Québec) G1K 6E1  
Canada